

La lettre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes
Juin 2026

La newsletter n'est pas lisible ?
[Visualisez-la dans votre navigateur](#)



MON ORDRE et MOI

La lettre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes



ICOPE : les kinésithérapeutes au cœur de la phase de repérage du programme de prévention de la fragilité des personnes âgées

Le programme ICOPE (Integrated care for older people), développé par l'Organisation mondiale de la santé, entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec la généralisation en France de son étape 1, dédiée au repérage des fragilités chez les personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile.

Encadré par l'arrêté du 18 mars 2026, ce dispositif est désormais officialisé au niveau national et inscrit dans le Code de la santé publique comme un véritable programme de santé publique. Il précise également le rôle des différents professionnels impliqués et généralise le dépistage des six fonctions clés. L'objectif est d'identifier précocement les signes de fragilité afin de prévenir la perte d'autonomie et d'intervenir le plus en amont possible.

Faites-nous part de votre point de vue sur le dispositif ICOPE (freins et points d'amélioration) en répondant à deux questions rapides

[En moins d'une minute, partagez votre point de vue sur ICOPE](#)

Réforme des fauteuils roulants : une place renforcée des kinésithérapeutes dans la prescription



Une instruction ministérielle datée du 12 mai 2026 vient préciser les modalités de mise en œuvre de la réforme des fauteuils roulants entrée en vigueur le 1er décembre 2025.

Cette réforme avait profondément modifié les conditions de prise en charge des fauteuils roulants par l'Assurance maladie, avec notamment la suppression du reste à charge pour les patients, une refonte du parcours de prescription et un encouragement au réemploi des équipements.

L'instruction apporte plusieurs précisions opérationnelles destinées à faciliter l'application de la réforme sur le terrain. Elle clarifie notamment l'organisation des prescriptions pour les aides techniques les plus complexes et confirme pleinement la place des Kinésithérapeutes dans ce dispositif.

Aidez-nous à mieux connaître l'activité de prescription des fauteuils roulants :

[Répondez en un clic](#)

